



AVIS PUBLIC

PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0007-3.1

TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT DE L'ÎLE-BIZARD-SAINTE-GENEVIÈVE

AVIS est par les présentes donné que le Conseil d'arrondissement a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le mardi 2 septembre 2014, le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0007-3.1

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS AUX FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS

Il peut être consulté au bureau du secrétaire d'arrondissement au 350, montée de l'Église à L'Île-Bizard, ainsi qu'au point de services situé au 13, rue Chauret à Sainte-Geneviève, aux heures normales d'ouverture des bureaux.

DONNÉ à Montréal,
Arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève,
ce dixième jour du mois de septembre deux mille quatorze.

Nicole Trépanier
Secrétaire d'arrondissement substitut

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, secrétaire d'arrondissement substitut, certifie que l'avis ci-dessus a été publié dans un journal local le dixième jour du mois de septembre deux mille quatorze et qu'une copie a été affichée au point de services et à la mairie d'arrondissement le onzième jour du mois de septembre deux mille quatorze.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce onzième jour du mois de septembre deux mille quatorze.

Nicole Trépanier
Secrétaire d'arrondissement substitut